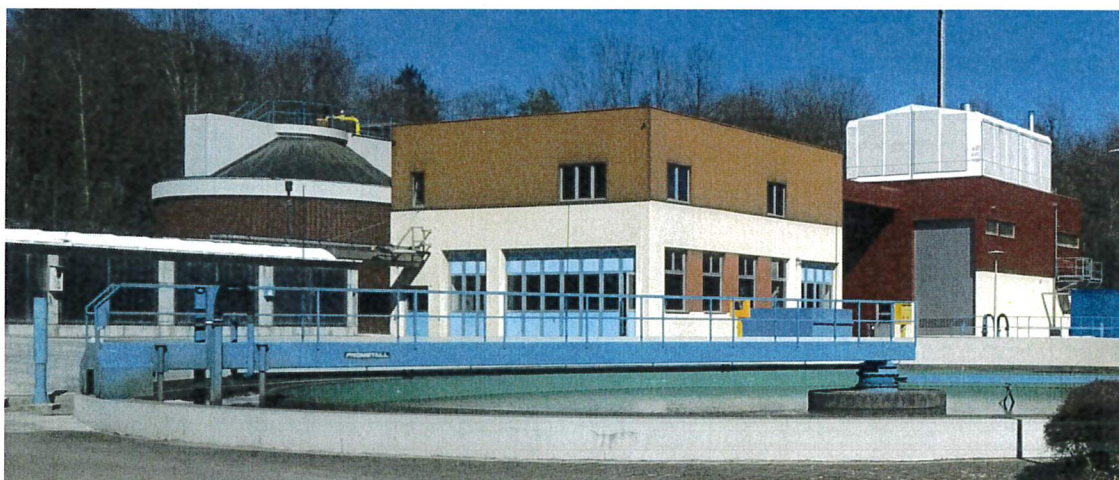




**apec**

**Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux  
usées de la Côte**

# **Rapport de gestion 2023**



# Table des matières

## Conseil intercommunal

Bureau du Conseil intercommunal - commission de gestion, commission des finances	3
Séances du Conseil intercommunal - résumé des décisions	3 - 4

## Comité de direction

Composition	5
Dicastères	6
Activités du Comité de direction	6 - 16
La réalisation d'une nouvelle station d'épuration	6 - 12
Révision des statuts - modification de l'article 21 - Plafond d'endettement	12 - 14
Révision du plan général d'évacuation des eaux intercommunal PGEE.1 - PGEE 2.0 - Phase pilote	14 - 15
Frais financiers et d'exploitation - Révision de la définition de la participation financière des communes	16

## Administration

Visite préfectorale	16
---------------------	----

## Ressources humaines

Personnel	17
Formation du personnel	17

Step - entretien	17 - 18
------------------	---------

Collecteurs intercommunaux et stations de pompage – Entretien	19
---	----

Quelques chiffres	19 - 25
-------------------	---------

Conclusions	25
-------------	----



Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Le comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2023.

## Conseil intercommunal

### Bureau du Conseil intercommunal - Commissions permanentes

#### Bureau du Conseil intercommunal

Président	M. Thierry Genoud jusqu'au 30 septembre 2023.
Vice-Président	M. Damien Richard
Scrutateurs	Mme Eva Schultz
	M. Denis Berger
Scrutateurs suppléants	M. Stéphane Gabriel
	M. Johnny Meier
Secrétaire	Mme Vanessa Wicht

#### Commissions permanentes

Commission des finances	Commission de gestion
M. Jean-Claude Bays	Mme Valérie Isumo
M. Laurent Dorand	Mme Eva Schultz
M. François Martignier	Mme Muriel Archer Galibourg
M. Daniel Richard	M. Nicolas André
M. Pascal Colombo	M. Marc-Olivier Lequint
M. Eric George	M. Christian Dugon
M. Laurent Bardet	M. François Delafoge

### Séances du Conseil intercommunal - Résumé des décisions

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises en séance ordinaire.

#### Séance du 11 mai 2023 à Burtigny

##### Préavis no 10 relatif aux comptes de l'exercice 2022

Le conseil intercommunal décide à la majorité avec 4 abstentions.

- d'adopter les comptes de l'exercice 2022, soit :
  - a) le compte de fonctionnement ;
  - b) le bilan ;
- de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2022 ;
- de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2022.

### **Nomination du Président du Conseil Intercommunal**

M. Thierry Genoud est élu président.

### **Nomination du Vice-président du Conseil Intercommunal**

M. Damien Richard est élu Vice-président.

### **Nomination des scrutateurs et scrutateurs-suppléants**

Mme Eva Schultz et M. Denis Berger sont élus scrutateurs.  
MM. Stéphane Gabriel et Johnny Meier sont élus scrutateurs-suppléants.

### **Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Christian Gander.**

M. François Delafoge est élu membre de la commission de gestion.

### **Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Dominique Gafner.**

Mme Muriel Archer Galibourg est nommée membre de la commission de gestion.

### **Séance du 21 septembre 2023 à Arzier-Le-Muids**

#### **Préavis no 11 relatif au projet de budget de l'exercice 2024**

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accepter le budget de l'exercice 2024 tel que présenté par le Comité de direction.

#### **Election d'un.e membre au comité de direction en remplacement de Monsieur Yves Reymond démissionnaire (région 7 : Gland).**

Mme Christelle Giraud-Nydegger est élue membre du Comité de Direction

#### **Election du / de la Président.e du comité de direction en remplacement de Monsieur Yves Reymond**

M. Cédric Marzer est élu président du Comité de Direction.



## Comité de direction

### Composition jusqu'au 30 septembre 2023

Président	M. Yves Reymond, Gland
Vice-président	M. Cédric Marzer, municipal, Trélex
Membres	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
	M. Claude Molteni, municipal, Dully
	M. Claude Bosson, municipal, Duillier
	M. Luc Mouthon syndic Marchissy
	M. Sébastien Cottier, municipal, Burtigny.
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland

M. Yves Reymond a présenté sa démission avec effet au 30 septembre prochain pour raison de santé. Il fut membre du comité de direction du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2005, puis président du dit Comité du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 septembre 2023. M. Yves Reymond, représentait la Ville de Gland.

Ces 21 années furent intenses avec l'augmentation de la capacité de traitement de la STEP toujours en profitant des meilleures technologies en place afin de répondre au plus près des objectifs fixés par les différentes lois et règlements en vigueur durant toutes ces années.

Notamment en ce qui concerne le séchage des boues pour diminuer le volume à transporter, l'élimination de celles-ci en cimenterie. Le traitement de l'air vicié en sortie avec le lavage des fumées à l'acide et le traitement avec notre installation d'oxydation thermique régénérative afin de permettre aux voisins d'avoir une atmosphère par trop contraignante et ceci sans oublier la maintenance des installations.

### Composition dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023

Président	M. Cédric Marzer, municipal, Trélex
Vice-président	M. Luc Mouthon syndic à Marchissy, Vice-président jusqu'au 30 septembre 2024.
Membres	Mme Christelle Giraud-Nydegger, municipale, Gland
	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
	M. Claude Molteni, municipal, Dully
	M. Claude Bosson, municipal, Duillier
	M. Sébastien Cottier, municipal, Burtigny.
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland

La Vice-présidence du Comité de direction fait l'objet d'un tournus annuel

### Dicastères

La construction d'une nouvelle station d'épuration a nécessité une répartition des tâches entre les membres du Comité de direction.

Cette répartition est la suivante :



COMITE		DISCASTERE
Marzer Cédric	Président	Administration générale – Informatique – Site Internet Ressources humaines Assurances
Giraud-Nydegger Christelle	Membre	Nouvelle STEP – Procédures adoption PA – permis de construire Relations avec Ville de Gland et ses services
Minder Jürg	Membre	Nouvelle STEP – Groupe technique de pilotage Relation avec les mandataires
Molteni Claude	Membre	Finances Nouvelle STEP - Emprunt - Subventions
Bosson Claude	Membre	Communication Relation avec la presse - Relations publiques Réseau des collecteurs et station de pompage – PGEE 2
Mouthon Luc	Membre	Ancienne STEP – Exploitation – Bâtiments - Sécurité Statuts – révision – définition participations communales aux frais d'exploitation
Cottier Sébastien	Membre	Nouvelle STEP : Développement durable – Aménagements extérieurs Relations avec ThermorésO - EnergéO

## ACTIVITES DU COMITE DE DIRECTION

En sus de diverses séances ponctuelles, le comité de Direction s'est réuni à 12 reprises en 2023. Ses principales occupations furent les suivantes :

### La réalisation d'une nouvelle station d'épuration correspondant aux besoins de notre association

#### Situation actuelle

#### Plan d'affectation « Lavasson »

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation et de son règlement ainsi que du plan de constatation de la nature forestière s'est déroulée du 19 novembre 2022 au 18 décembre 2022, conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et de la loi forestière (LFo).

Celle-ci a suscité 6 oppositions et une remarque de Pro-Natura.

Conformément à la procédure en la matière, la Municipalité de Gland a invité les opposants à une séance de conciliation. A la suite de ces séances, deux oppositions ont été retirées.

Dans sa séance du 15 juin 2023, le conseil communal de Gland a



- autorisé la Municipalité à procéder à l'échange de la parcelle n° 90 de Gland, propriété de la Commune de Gland contre les parcelles n° 1689 de Gland et n° 405 de Luins ;
- autorisé la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), en vue de la construction de la future station d'épuration des eaux usées (STEP) sur une fraction de la parcelle n° 1689 de Gland ;
- adopté le plan d'affectation "Lavasson" et le règlement qui lui est attaché et les réponses aux oppositions

Le dossier a été transmis au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) pour approbation et levée des oppositions.

### **Consultation publique**

Après l'approbation du plan d'affectation "Lavasson" par le Département compétent, la décision finale sera mise en consultation publique durant 30 jours au Service des bâtiments et de l'urbanisme de la Ville de Gland, accompagnée du rapport d'impact sur l'environnement et du plan.

L'avis de la consultation sera publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO) et dans un journal local, ainsi qu'au pilier public de la Commune.

### **Voie de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal aux conditions de la loi sur la juridiction et la procédure administrative du 28 octobre 2008 (LJPA / BLV 173.36), en vigueur dès le 1er janvier 2009.

Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Ce mémoire sera accompagné des pièces utiles et cas échéant de la procuration du mandataire.

En cas de rejet du recours, les frais d'instruction et un émolument peuvent être mis à la charge du recourant.

### **L'avant-projet de la STEP**

L'élaboration de l'avant-projet est terminée. Les objectifs fixés par le Comité de direction pour ce projet sont les suivants :

#### **La protection des eaux :**

- Respect des dernières normes.
- Procédé évolutif tant sur la technique de traitement que de la charge.
- Traitement des micropolluants.

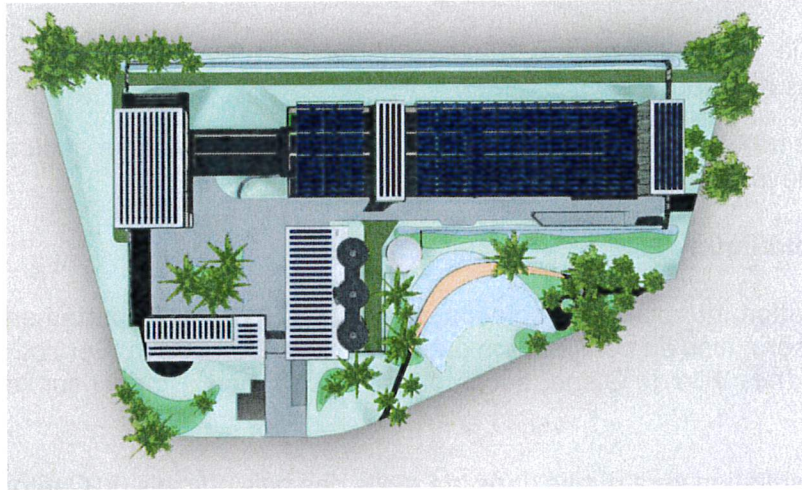
#### **La performance – énergie :**

- Recherche maximale de l'autonomie (électrique et thermique).
- Choix de procédé économique en énergie.
- Valorisation au maximum des excédents.
- Inspiration minergie pour le bâtiment administratif.



**La robustesse des procédés ;**

- Technologie éprouvée.
- Simplicité de fonctionnement et d'exploitation.
- Confort et sécurité des employés.
- Simplification des tâches de maintenance.







### **Collaboration avec le ThermorésÔ de Gland**

Nous disposons de la possibilité d'envisager un raccordement de la STEP au chauffage à distance (CAD) de Gland pour l'exploitation des excédents de chaleur de la STEP. Ce partenariat a été validé par le Conseil d'administration de ThermorésÔ SA.

### **Les conduites**

La liaison Dullive - Lavasson sera composée de

- 2 conduites DN 500 (dn = diamètre intérieur d'un tube) en montée.
- 1 conduite DN 800 en descente.
- de tubes électriques.



L'étude de l'avant-projet des deux stations de pompage (STAP-Turbinage) sont terminées. Elle comprend :

- Le dimensionnement hydraulique, sécurité d'exploitation.
- L'évaluation des méthodes et techniques de pompage et turbinage.
- Le dimensionnement des ouvrages, bâches, bâtiment, BEP.
- L'établissement des schémas PID. (Schéma de tuyauterie et instrumentation).
- L'estimation des coûts.

### **Les aménagements routiers**

L'étude est en cours en collaboration avec les Municipalités des communes concernées.

## Le coût

Le coût défini par nos mandataires sur la base de l'avant-projet de la nouvelle STEP est le suivant :

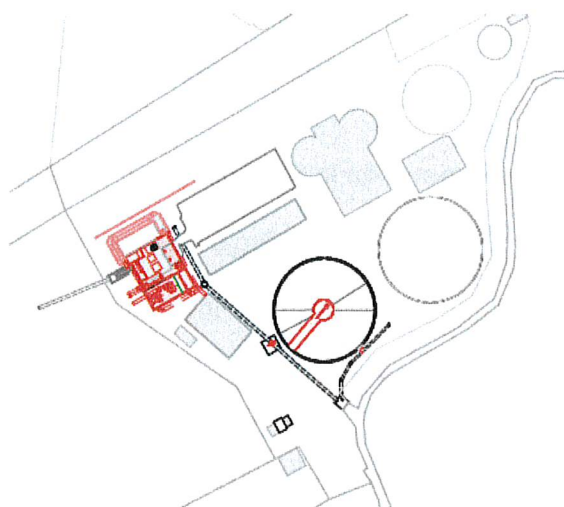
Objets	Investissements bruts
Nouvelle STEP	71'600'000.00
STAP (Station de pompage) Dullive - Lignière	9'570'000.00
Réseaux collecteurs Dullive - Lavasson	10'925'000.00
<b>Sous-total</b>	<b>92'095'000.00</b>
<b>Subventions : micropolluants et nitrification</b>	<b>8'300'000.00</b>
<b>Total HT</b>	<b>83'795'000.00</b>
Travaux à venir sur le réseau	
Remplacement collecteur de Saint-Cergue	4'000'000.00
Nouveau collecteur Begnins – STEP Lavasson	5'000'000.00
Réfection collecteur Zone Ouest : Coinsins - Duillier	2'000'000.00
<b>Total HT</b>	<b>94'795.000.00</b>

### L'avenir du site actuel et construction d'une nouvelle STEP - Organisation d'une séance d'information à l'intention des locataires et propriétaires du quartier de la Dullive

Le Comité de direction a convié les propriétaires et locataires du quartier de la Dullive à participer à une séance d'information concernant l'avenir du site actuel de la STEP au vu du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration au Lavasson.

En effet, la STEP actuelle sera transformée en station de pompage (STAP) et de turbinage afin de refouler les eaux sur la future STEP au Lavasson.





Cette rencontre a fait l'objet de diverses questions que nous reproduisons ci-dessous accompagnées de nos réponses :

**Les bassins actuels d'« eaux boueuses » sont-ils maintenus ? (Décanteurs primaires)**

Les décanteurs primaires seront supprimés. Les eaux usées arrivant à la Dullive ne seront plus à l'air libre.

**Y aura-t'il un groupe électrogène en cas de panne de la turbine ?**

Cela est à l'étude. Si c'est le cas, il sera intégré au bâtiment et isolé phoniquement.

**Les bassins d'eaux pluviales (BEP) seront - ils couverts ou ouverts ?**

Ceci n'est pas arrêté aujourd'hui. Il est courant qu'ils ne soient pas couverts dans d'autres STEP.

**Quid des mouettes ?**

Le BEP a vocation d'être vide sauf en cas de précipitations exceptionnelles ou de panne de l'installation.

**Comment est mesuré l'impact sonore des installations ?**

L'installation est dimensionnée pour respecter le degré de sensibilité au bruit défini par le canton pour cette zone (DS III sur le site, DS II pour certaines parcelles voisines – voir site [www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch)).

**Comment cela se traduit-il en décibels ?**

Le site <https://www.vd.ch/themes/environnement/bruit/degres-de-sensibilite> renvoie aux différents documents permettant de faire ce lien.

**Est-ce qu'une ventilation avec refroidissement est prévue ?**

Oui, cela est prévu mais encore à l'étude.

### **Est-il prévu de générer de l'électricité par turbinage ?**

Oui, la production correspond à environ 50% de l'énergie à fournir pour remonter les eaux usées au Lavasson.

### **Une limitation à 30 km/h du chemin de la Dullive est-elle prévue ?**

Réponse de Mme Christelle Giraud : plusieurs projets en relation avec le quartier de la Dullive sont en cours : « la requalification de la route Suisse », « le plan directeur de mobilité », « le plan lumière ». Gland profitera de ces projets pour intégrer le quartier de la Dullive.

### **Que signifie « pas de prétraitement à la Dullive » ? Pourquoi y aura-t'il moins d'odeurs si on ne fait pas de prétraitement à la Dullive ?**

Les eaux usées seront directement pompées au Lavasson sans passer par un dégrilleur et sans être à l'air libre. Il n'y aura pas d'odeurs liées au prétraitement (pas d'évacuation des déchets des grilles).

### **Le relâchement d'eau dans la rivière est-il encore possible ?**

Les installations présentes et futures sont prévues pour que ceci ne se produise pas.

### **Les 2 ans et demi de travaux annoncés correspondent à la construction de quel site ?**

Principalement au site du Lavasson. La construction du site de la Dullive sera plus courte.

### **Comment faire pendant la phase transitoire pour le prétraitement ?**

Il est prévu de réaliser une déviation du canal avant le prétraitement.

### **Quel sera le trafic résiduel sur le chemin de la Dullive ?**

Très faible, il n'y aura plus de trafic pour les WC mobiles «Toi Toi » et presque plus de camions. Comme trafic quotidien, il y aura seulement deux employés de l'APEC.

### **Quelle est la durée des travaux avec beaucoup de trafic de chantier ?**

Environ 6 mois.

### **Quelles sont les phases du traitement qui provoquent des odeurs ? Sont-elles déplacées au Lavasson ?**

Oui, toutes les phases de traitement qui provoquent des odeurs sont déplacées au Lavasson : prétraitement, digesteur, etc.

## **Révision des statuts - modification de l'article 21 - Plafond d'endettement**

L'actuelle STEP sise à la Dullive, doit être remplacée, sa capacité de traitement étant arrivée à sa capacité de traitement maximum soit de 40'000 EH et nos communes vont encore se développer.

Il a donc été décidé de construire une nouvelle station d'épuration, sur le site du Lavasson sis sur le territoire de la Commune de Gland, permettant d'augmenter la capacité de traitement des eaux usées, tout en intégrant celui des micropolluants pour une population d'environ 70'000 EH (équivalents habitants).

Dans cette optique, le Conseil intercommunal dans sa séance du 4 février 2021 a :

- accordé le crédit (1ère phase) de CHF 953'000.- et a autorisé le Comité de direction à entreprendre l'étude pour la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association (préavis no 28) ;

puis dans sa séance du 19 mai 2022, il a :

- accordé le crédit (2ème phase) de CHF 8'560'000.- pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP (Préavis no 7).

Cette construction implique la fixation d'un plafond d'endettement permettant de financer par l'emprunt cette nouvelle station d'épuration. Ainsi, le Comité de direction propose de fixer ce nouveau plafond d'endettement à 100 millions de francs.

Cette démarche entraîne une modification de l'art. 21 des statuts comme suit :

### Article actuel

*Capital, ressources, comptabilité*

Art. 21

*En règle générale, les communes associées ne participent pas personnellement au capital de l'association.*

*Cette dernière procède au financement des frais d'étude, des travaux, des constructions et des frais de mise en service des ouvrages en recourant à l'emprunt. **Le plafond des emprunts d'investissement est fixé à 11 millions de francs.***

*Les subventions de l'Etat de Vaud, éventuellement de la Confédération, allouées aux communes associées, en rapport avec l'épuration des eaux usées, sont entièrement acquises à l'association.*

### Nouvel article

Capital, ressources, comptabilité

Art. 21

En règle générale, les communes associées ne participent pas personnellement au capital de l'association.

Cette dernière procède au financement des frais d'étude, des travaux, des constructions et des frais de mise en service des ouvrages en recourant à l'emprunt. **Le plafond d'endettement est fixé à 100 millions de francs.**

Les subventions de l'Etat de Vaud, éventuellement de la Confédération, allouées aux communes associées, en rapport avec l'épuration des eaux usées, sont entièrement acquises à l'association.

Le Comité de direction a donc engagé la première phase de la procédure de consultation auprès des communes qui est la suivante :

1. l'avant-projet du texte est soumis par les Municipalités des communes membres aux bureaux de leurs Conseils respectifs qui nomment chacun une commission consultative.
2. Les Commissions rapportent auprès de leur Municipalité indiquant soit leur acceptation, soit leurs demandes de modifications ;



3. Les Municipalités informent les autres Municipalités ainsi que le Comité de direction des prises de position de leur commune.

En cas de divergences entre le texte proposé et les réponses des Municipalités, s'ouvre un round de négociation afin d'arriver à une position commune.

4. La Commission est informée par la Municipalité de la suite donnée à ses prises de position.

Afin de faciliter le travail des Commissions, le Comité de direction a distribué le préavis no 12 destiné au Conseil intercommunal au sein duquel figure les éléments ayant permis de déterminer ce nouveau plafond d'endettement.

Le Comité de direction souhaite arriver au terme de cette première phase d'ici au 15 avril 2024 au plus tard.

Les phases suivantes se dérouleront comme suit :

Phase deux :

- Passage devant le Conseil intercommunal lors de sa séance du 23 mai 2024.

Phase trois :

- Passage devant les Conseils généraux/communaux des communes membres après l'approbation par le Conseil intercommunal du projet de modification de l'art. 21.

Une fois cette modification acceptée par le Conseil intercommunal, les Conseils généraux/communaux des communes membres se prononceront sur l'acceptation ou le rejet de l'article 21 tel que proposé en précisant qu'il n'est plus possible, à ce stade, d'amender cet article des statuts.

### **Révision du plan général d'évacuation des eaux intercommunal PGEE.1 - PGEE 2.0 Phase pilote**

Conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 et à l'ordonnance sur la protection des eaux entrée en vigueur le 1er janvier 1999, les communes et les associations de communes responsables de l'épuration des eaux usées sont tenues d'établir un plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Ainsi en octobre 2002, le Conseil intercommunal octroyait au Comité de Direction le crédit nécessaire à l'élaboration d'un tel plan.

#### **Qu'est-ce qu'un PGEE**

Le PGEE ou le plan général d'évacuation des eaux est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et claires provenant des zones habitées. Ces objectifs sont :

- l'évacuation des eaux usées;
- l'évacuation des eaux claires;
- les possibilités d'infiltration;
- l'état des canalisations;
- la planification de l'entretien des installations et des canalisations;
- le maintien de l'intégrité des cours d'eau;

- les moyens financiers nécessaires à réaliser ces opérations dans le temps.

Notre PGEE.1 intercommunal a été approuvé le 28 mai 2013.

### **Historique et évolution vers une deuxième génération de PGEE**

Si après 30 années de pratique, l'intérêt de cette planification est indiscutable, la disparité des méthodes d'élaboration, de mise à jour et d'utilisation nécessite d'être améliorée.

En outre, le cadre juridique et technique de la gestion des eaux n'a cessé d'évoluer pour apporter des réponses toujours plus précises et plus efficaces alors que l'évolution démographique contribue à accroître les pressions exercées sur les milieux aquatiques.

Enfin le contexte climatique général a changé. Les événements pluvieux plus intenses, les sécheresses et les canicules plus régulières, doivent être intégrés dans les réflexions permettant de construire les PGEE.

Parallèlement, l'intégration dans les politiques publiques de la problématique climatique s'est aussi accrue. Les PGEE faisaient partie des instruments déjà identifiés par le canton lors de l'élaboration du premier plan climat vaudois en 2020 afin de préserver les ressources en eau et pour repenser la gestion des eaux en milieu urbain.

En 2022, avec le nouveau programme de législature, la mise en œuvre du Plan climat a été renforcée conservant les PGEE comme un outil indispensable d'adaptation du territoire au changement climatique et de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant.

Une nouvelle approche dans la gestion de l'évacuation des eaux est donc désormais nécessaire et elle doit répondre aux besoins d'une gestion intégrée des eaux, dépassant le seul cadre des eaux polluées.

### **Quelles nouveautés ?**

Cinq changements majeurs vont intervenir dans la conception des PGEE de deuxième génération dit PGEE 2.0 :

- Un travail d'élaboration à l'échelle du bassin versant de la station d'épuration (STEP) afin de rassembler tous les participants autour du système global de collecte et de traitement des eaux, dans le but de créer des synergies et d'améliorer la qualité des eaux.
- Une réalisation du PGEE par modules, interconnectés mais pouvant faire l'objet de traitements indépendants.
- Une mise en avant de l'infiltration des eaux non polluées, afin de renforcer le cycle naturel de l'eau et de favoriser une gestion des eaux à la parcelle.
- Une place plus grande dédiée aux données numériques, pour faciliter l'utilisation, la mise à jour et la transmission des données relatives aux infrastructures de gestion des eaux.
- La prise en compte du maintien de la valeur dans la détermination des taxes afin de pérenniser le financement des infrastructures et des actions liées à la protection de la qualité des eaux.



## Conséquence pour l'APEC

Notre association a été sollicitée par la Direction générale de l'environnement (DGE) afin de participer à ce projet pilote et le Comité de direction a répondu favorablement à cette proposition.

La mesure «PGEE 2.0» a été intégrée dans les premières mesures du Plan climat vaudois. Elle prévoit un montant de 500'000 CHF pour élaborer les PGEE 2.0 correspondant pour chaque commune/association à une participation à hauteur de 35 % des coûts d'élaboration du PGEE 2.0 mais plafonné à 50'000 CHF.

Cette révision s'effectuera en collaboration avec les Municipalités. Le Comité de direction prendra contact avec celles-ci lorsqu'il disposera plus d'informations à ce sujet notamment en ce qui concerne la mise en place de la base de données.

### Frais financiers et d'exploitation - Révision de la définition de la participation financière des communes

Actuellement, les frais financiers sont répartis entre les communes sur la base du nombre d'habitants et réadaptés, chaque année, selon le recensement annuel de la population.

Par contre, celle définissant la participation communale aux frais d'exploitation élaborée sur la base des équivalents-habitants doit être réactualisée. Ainsi, au terme de chaque législature, nous entreprenons la révision de la clé de répartition définissant les participations des communes aux frais d'exploitation de la station d'épuration

Le Comité de direction a engagé une réflexion portant sur l'abandon de la répartition actuelle de la participation financière des communes susmentionnées au profit d'une facturation au m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Pour mener à bien cette tâche, il a nommé, en son sein, un groupe de travail et, à ce jour, le projet prend forme. Toutefois, pour étayer les comparaisons entre les deux concepts, nous avons sollicité auprès des municipalités les données suivantes :

	2019	2020	2021	2022
Total des m <sup>3</sup> d'eau/an ayant fait référence pour la facturation de l'épuration aux citoyens.	.....m <sup>3</sup>	.....m <sup>3</sup>	.....m <sup>3</sup>	.....m <sup>3</sup>
Nombre d'habitants alimentés par une source privée et raccordés à l'APEC	.....hab.	.....hab.	.....hab.	.....hab.
Cas particuliers comme : - Alimentés ESP par une autre commune (qui facture l'épuration ?) - Bâtiments publics sans compteur - Etc ....				



Le COVID a probablement modifié la consommation d'eau au sein de la population, nous poursuivrons notre enquête pour les années 2023 et 2024.

## ADMINISTRATION

L'administration est assurée à temps partiel par MM. Gaiani et Félix.

### Visite préfectorale

La traditionnelle inspection de Mme le Préfet s'est déroulée le 22 août 2023.

### Visite de la STEP

Une délégation de la municipalité de Bursinel a visité la STEP.

## RESSOURCES HUMAINES

### Formation du personnel

#### Formation Sécurité

M. Frédéric Uldry a participé à la formation de base en sécurité de travail et obtenu le titre d'assistant de sécurité. Ainsi, l'organisation générale de la sécurité sur le site de la station d'épuration est assurée par M. Uldry.

#### Journées techniques

Nos collaborateurs ont participé aux formations suivantes :

- Séminaire maintenance pompes et vannes régulation Egger.
- Bilan 2022 de l'épuration vaudoise (DGE).
- Journée technique du GRESE / Sécurité dans les STEP.
- Journée technique du GRESE / Microplastiques.

### Remerciements

Le comité de direction remercie le personnel pour la qualité de ses prestations. Grâce à leurs excellents états d'esprit, leurs compétences, nos collaborateurs assurent l'exploitation de la STEP,

## STEP - Entretien

En sus de l'entretien usuel, les principales interventions furent les suivantes :

### Biologie et décantation finale

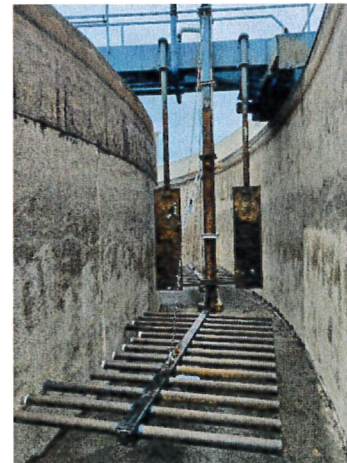
Nous avons remplacé nos anciens surpresseurs pour la biologie en milieu d'année, ce qui nous a permis d'économiser des kWh.



### Bassins biologiques 1 & 2

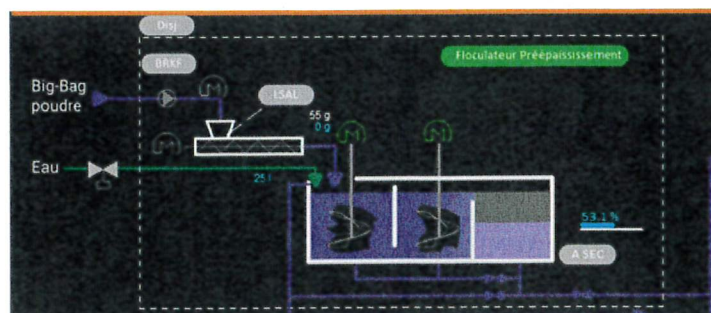
Nous avons effectué une vidange complète des deux bassins pour permettre une révision générale et réaliser diverses réparations à savoir :

- Contrôle des vis de recirculation par un technicien.
- Remplacement des vannes de fond et des clapets anti-retour dans les fosses de boues en excès.
- Remplacement des conduites du circuit d'injection du chlorure ferrique dans les biologies finales.



### Circuit flocculant du pré-traitement

Nous avons modernisé la gestion du flocculateur qui datait de 2001 et remplacé la sonde de niveau.





## COLLECTEURS INTERCOMMUNAUX ET DES STATIONS DE POMPAGE - ENTRETIEN

### Curage annuel - contrôle caméra

Cette année, nous avons procédé au curage et au contrôle par caméra du secteur 4 couvrant les communes de Genolier, Coinsins, Duillier et Vich.

Nous avons anticipé le passage de la caméra (initialement prévue en 2024) d'un tronçon se situant en forêt entre Le Lavasson et la Dullive afin de connaître l'état de ce dernier en lien avec le projet de liaison entre la nouvelle STEP et l'ancienne.

### Travaux

Nous avons effectué quelques travaux urgents dans les secteurs de Vich et Coinsins à la suite du passage d'une caméra lors d'un contrôle annuel.

Nous avons profité de poser un collecteur sous la route de Begnins pendant que la route était en travaux en prévision du futur raccordement sur la nouvelle STEP. Une déviation du collecteur de l'APEC a dû être réalisée en raison de la construction d'une villa sur la Commune de Dully.

Nous avons remplacé plusieurs regards notamment dans le cadre de la création du nouveau giratoire de la Ballastière à Gland.

### Canal de rétention de Coinsins

Nous avons remplacé le limiteur de débit et la vanne de sortie du canal. Les pièces étaient attaquées par la corrosion.

### Station de pompage de la Falaise

Nous avons remplacé le clapet anti-retour du trop-plein, la mesure du niveau de la fosse, le tableau de commande et modernisé la gestion des alarmes.

### Station de pompage de la Réserve

Nous avons remplacé le compresseur défectueux.

## QUELQUES CHIFFRES

	2022	2023
Volume d'eau traitée soit débit moyen par jour	2'992'042 m <sup>3</sup> 8'197 m <sup>3</sup>	3'227'930 8'844

Déchets retenus par le microtamiseur et incinérés à TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec / Sadec	152 t.	143 t.
<b>Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Boues épaissies introduites dans le digesteur	17'823 m <sup>3</sup>	17'550 m <sup>3</sup>
Boues déshydratées pour incinération Matière sèche	103 t. 39 t.	166 t. 61 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%) Matière sèche	519 t. 475 t.	485 t. 441 t.
Boues liquides évacuées Matière sèche	69 t. 4 t.	40 t. 1 t.
<b>Pluviométrie</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Pluviométrie enregistrée à la Step	957 mm	1'166

### Traitement des boues

La majorité ont été séchées et livrées en cimenterie.

### Déchets

Les déchets retenus par le dégrilleur d'entrée, le tamiseur fin (en amont des lits fluidisés) et le tamiseur fin installé sur le circuit des boues ont diminué en raison des fortes pluies de fin d'année lesquelles ont engendré des déversements sur le réseau et en entrée de STEP.

### Déchets retenus par le dégrillage d'entrée et le tamiseur fin situé sur le circuit des boues

	2023	2022	2021	2020
Dégrillage	103 t.	106 t.	102 t.	110 t.
Tamisage des boues	40 t.	46 t.	41 t.	36 t.
Total	143 t.	152 t.	143 t.	146 t.



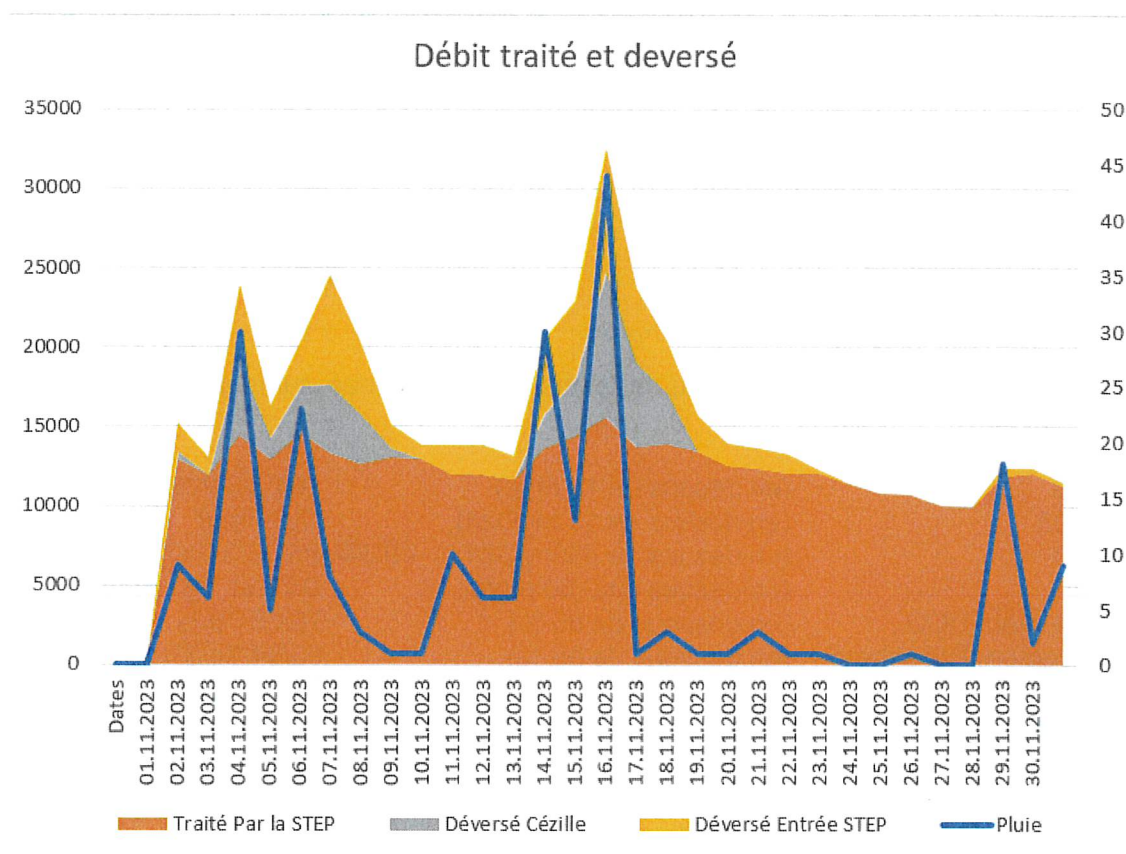
**Le déversoir d'orage a l'entrée de la STEP a fonctionné en continu ou séquentiellement durant :**

2023	2022	2021	2020	2019
133 jours	72 jours	103 jours	96 jours	99 jours

**Quantité déversement du Bassin de rétention de la Cézille et à l'entrée de la STEP (m3)**

	2023	2022	2021	2020	2019
La Cézille	72'727	12'903	78'830	34'356	70'614
STEP	201'324	39'519	60'609	56'643	77'454

**Débit déversé + traité à la STEP (Novembre 2023)**



Nous avons enregistré :

- **447 mm** de pluie les 8 premiers mois de l'année
- et
- **719 mm** les 4 derniers mois de 2023.

## Habitants et Equivalents habitants EH raccordés (réévalués en 2021)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Habitants</b>	37'523	36'826	36'410	36'034	35'471	34'977	34'674
<b>EH</b>	5'743	5'743	5743	5'968	5'968	5'968	5'968
<b>Total</b>	<b>43'266</b>	<b>42'569</b>	<b>42'153</b>	<b>42'002</b>	<b>41'439</b>	<b>40'945</b>	<b>40'642</b>

La révision des EH est effectuée tous les 5 ans.

## Résultats des analyses

La DGE (La Direction générale de l'environnement) a procédé cette année à 12 analyses de contrôle.

Rendement en %	Normes	2023
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	90%	95%
Demande chimique en oxygène (DCO)	85%	86%
Phosphore total (Ptot)	95%	93%

Les résultats et rendements obtenus respectaient les normes cantonales et fédérales à l'exception de :

5 x MES	(en dessus de 15 mg/l)	16/22/34/20/66 mg/l
2 x DBO5	(en dessus de 10 mgO2/l)	17/64 mg/l
8 x DCO	(en dessus de 45 mgO2/l)	49/64/106/66/370/53/49/58 mg/l
2 x Ptot	(en dessus de 0.50 mg/l)	0.74 et 1.37 mg/l
3 x rendement DCO	(en dessous de 85 %)	78/65/79 %
7 x rendement Phosphore	(en dessous de 95 %)	93/94/94/87/85/91/94%

Il importe de rappeler que la DGE a revu, depuis mai 2016, ses exigences à la hausse sur les paramètres de DCO (Demande Chimique en Oxygène) et il est difficile de respecter celles-ci en toute circonstance pour une ancienne STEP.

Notre association a beaucoup investi ces dernières années pour maintenir les installations en bon état de fonctionnement. Toutefois, les ouvrages actuels ne sont plus dimensionnés pour recevoir des charges ponctuelles de plus de 45'000 EH.



## Test inter laboratoire STEP-VD 2023-2024

Le laboratoire de la protection des eaux de la Direction Générale de l'Environnement a entrepris un contrôle des travaux d'analyses effectué par notre personnel dans le laboratoire de notre STEP dans le cadre de la surveillance des eaux usées.

Les critères :

z-score < -3.0	z-score < -2.0	-2.0 < z-score < +2.0	z-score > +2.0	z-score > +3.0
Non satisfaisant	Discutable	Satisfaisant	Discutable	Non satisfaisant

Le tableau ci-dessous résume nos résultats lesquels sont les suivants :

Paramètres	Matrices	Z-score	Commentaires
NH4	Sortie STEP	-0.5	Résultats satisfaisants
	Entrée STEP	-0.8	Résultats satisfaisants
	Référence	0.5	Résultats satisfaisants
NO3	Sortie STEP	0.3	Résultats satisfaisants
	Entrée STEP	-0.3	Résultats satisfaisants
	Référence	0.9	Résultats satisfaisants
NO2	Sortie STEP	0.8	Résultats satisfaisants
	Entrée STEP	-0.1	Résultats satisfaisants
	Référence	-0.5	Résultats satisfaisants
Ptot	Sortie STEP	0.3	Résultats satisfaisants
	Entrée STEP	1.2	Résultats satisfaisants
	Référence	0.1	Résultats satisfaisants
PO4	Sortie STEP	0.1	Résultats satisfaisants
	Entrée STEP	0.7	Résultats satisfaisants
	Référence	1.2	Résultats satisfaisants
COD	Sortie STEP	0.9	Résultats satisfaisants
	Référence	0.7	Résultats satisfaisants
COT	Entrée STEP	-1.0	Résultats satisfaisants
DCO	Sortie STEP	3.6	Résultats insatisfaisants
	Entrée STEP	0.8	Résultats satisfaisants
	Référence	0.3	Résultats satisfaisants
MES	Sortie STEP	0.2	Résultats satisfaisants, mais résultats inhomogènes.
pH	Sortie STEP	0.2	Résultats satisfaisants
	Entrée STEP	0.8	Résultats satisfaisants
	Référence	-0.2	Résultats satisfaisants
Cond	Sortie STEP	0.1	Résultats satisfaisants
	Entrée STEP	-0.3	Résultats satisfaisants
	Référence	1.2	Résultats satisfaisants

### Conclusions du laboratoire de la protection des eaux de la Direction Générale de l'Environnement

Seul un résultat est insatisfaisant, l'inter laboratoire est donc une réussite et les résultats sont très satisfaisants.

Ce test nous permet de confirmer la qualité des prestations de notre personnel.

## Bilan énergétique

### Production électrique de la Step (kWh)

2023	2022	2021	2020	2019
883'056	877'264	885'680	915'768	664'785

### kWh refoulés sur le réseau (kWh)

2023	2022	2021	2020	2019
11'692	9'060	37'104	47'164	18'820

### Achat électricité à la SEIC (kWh)

2023	2022	2021	2020	2019
448'524	505'152	471'540	388'924	574'660

### Total kWh utilisés à la STEP

2023	2022	2021	2020	2019
1'319'888	1'373'356	1'320'116	1'257'528	1'220'625

### Total kWh utilisés pour la biologie

2023	2022	2021	2020	2019
568'615	660'358	599'486	548'858	581'609

### Total kW de pointe

2023	2022	2021	2020	2019
2'376	2'636	2'476	2'252	2'440



### Taux de couverture en électricité produite par la STEP (CCF)

2023	2022	2021	2020	2019
66.9 %	63.9 %	67.1 %	72.8 %	54.5 %

### Biogaz (m<sup>3</sup>)

2023	2022	2021	2020	2019
488'709	484'411	505'735	505'635	367'791

### Torchère (m<sup>3</sup>)

La torchère a été très peu utilisée.

2023	2022	2021	2020	2019
40	872	10'560	1212	964

### Mazout (litres)

La consommation est supérieure à l'année précédente car nous avons séché presque l'entier de nos boues et la désodorisation fonctionne en continu.

2023	2022	2021	2020	2019
207'300	184'750	172'785	136'668	139'559

### Eaux (m<sup>3</sup>)

La consommation a fortement augmenté. Ceci est principalement dû à l'encrassement du tamiseur fin (graisse).

2023	2022	2021	2020	2019
50'584	36'128	39'971	33'209	39'033

**Chlorure Ferrique (FeCl<sub>3</sub>) (tonne) (Produit pour éliminer les phosphates)**

2023	2022	2021	2020	2019
488	495	491	462	409

**Floculant (kg) (Produit permettant la séparation de la boue et de l'eau.)**

2023	2022	2021	2020	2019
10'554	9'121	10'456	10'591	9'131

**CONCLUSIONS**

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil intercommunal de disposer d'un aperçu des préoccupations, des tâches incombant au comité de direction et au personnel de notre association.

Au chapitre des relations, l'esprit de collaboration, de confiance se perpétue entre le Conseil intercommunal et le Comité de direction. Il constitue le meilleur garant d'un travail positif pour le bien de la communauté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :

C. Marzer

Le secrétaire :

D. Gaiani



Gland, le 4 avril 2024.